

-:-

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1966

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la permission d'absence du Lieutenant-Colonel Philippe AHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale,

D É C R È T E :

Article 1er - Pour compter du 21 Juillet 1966 et pendant toute la durée de l'absence du Lieutenant-Colonel Philippe AHO se rendant en France pour une cure, les services relevant du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale sont rattachés à la Présidence de la République.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 20 Juillet 1966

par le Président de la République,

le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité et de la Défense
Nationale,

Général Christophe SOGLO

Lieutenant-Colonel Philippe AHO

Ampliations :

PR 4 - MISDN 4 - DAI-DSN 4
EM-FAD 4 - Ministères 10 -
SGG 4 - CS 5 - IAA 1 - Gde.
Chanc. 1 - JORD 1.